

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité - Fraternité	Extrait n°2025/01/7.1
---	--	------------------------------

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 : budget Principal et budget annexe Commercialisation	<p>Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 30 janvier 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Représentant le Conseil Municipal : M. Richard FARINES - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL Mme Marie BRETON - Mme Céline CABAL - M. Claude ROLLAND</p> <p>Représentant des hébergements touristiques : M. Patrick HAMET</p> <p>Représentant des professionnels de la glisse : M. BRIGASCO</p> <p>Représentant des agences immobilières : M. Thomas BILLARD</p> <p>Représentant des activités liées au port de plaisance : Mme Patricia MAHE.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Représentant le Conseil Municipal : M. Michel PY - M Edouard PICAREL Mme Monique CHING - M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES - M. Frédéric PERROT - M. Lucas JAULENT - Mme Caroline BARBEAU TABOULET - Mme Hamel LAHCINI M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA.</p> <p>Représentant des hébergements touristiques : M. Patrice BESSON</p> <p>Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Thierry LETARD - M. Sjoerd BIJKERK</p> <p>Représentant des restaurateurs Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT</p> <p>Représentant des professionnels de la glisse : Mme Stéphanie GARDAIS</p> <p>Représentant de la viticulture et de la pêche : M. Jean Pierre FOURNIER - Monsieur Christophe GUINOT</p>
--	---

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250130-D2025_01_00

Représentant des agences immobilières :
M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :
M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires figurant en annexe,

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Comité Directeur que les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux communes de plus de 3 500 habitants de débattre au sein du Comité Directeur des orientations qui serviront de cadre à l'élaboration du budget (budget « Principal » et budget annexe « Commercialisation »).

Madame la Vice-Présidente et les membres du Comité Directeur ont pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 du budget « Principal » et du budget annexe « Commercialisation ».

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 30 janvier 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20250130-D2025_01_00